

Discours de Monsieur Alain COULON

***Chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGESIP, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche***

Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices d'école d'ingénieur,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations d'employeurs,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales,
Chers collègues,

Au nom de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle - et, en son sein, du service de la stratégie, que j'ai l'honneur de diriger- je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui, à l'occasion de ce colloque annuel de la CTI, pour évoquer les formations d'ingénieur françaises. Ces formations d'excellence, qui s'ouvrent chaque jour un peu plus à la voie de l'apprentissage, constituent un exemple dans le paysage national de l'enseignement supérieur, en matière d'insertion professionnelle et d'ouverture sociale. Elles font l'objet de l'attention la plus vive de la part du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Garantir leur haut niveau de qualité est une priorité de premier ordre.

Dans ce contexte, le rôle de la Commission des titres d'ingénieur (CTI) est capital. Grâce aux évaluations qu'elle conduit, la CTI permet au ministère d'assurer aux futurs diplômés, à leurs familles ainsi qu'aux entreprises qui les recruteront, que les formations mises en place sont conformes aux standards de qualité qu'ils sont en droit d'attendre. De plus, grâce aux procédures et aux référentiels définis par cette Commission, les écoles d'ingénieur françaises bénéficient de la visibilité et de la reconnaissance internationales dont elles ont besoin pour développer des partenariats constructifs avec l'étranger.

Donner aux standards français une reconnaissance internationale

La portée internationale des activités de la Commission des titres d'ingénieur a d'ailleurs fait l'objet récemment d'une reconnaissance officielle. En effet, en juin 2009, la CTI a été confirmée comme membre à part entière d'ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education), sur la base d'un rapport d'évaluation externe réalisé par une équipe internationale d'experts.

Cette reconnaissance ENQA a permis de confirmer officiellement la CTI comme une organisation reconnue à l'échelle européenne. Elle a validé les procédures et les référentiels de la CTI, en les reconnaissant conformes aux standards internationaux les plus exigeants. Elle donne aujourd'hui à la CTI -et aux écoles d'ingénieurs françaises- une visibilité internationale accrue. Grâce à cette visibilité, les écoles d'ingénieur pourront développer leur capacité à monter des partenariats et disposeront d'une meilleure reconnaissance de leurs diplômes pour le plus grand bénéfice de la mobilité internationale de leurs diplômés. Elle permettra à la CTI de développer ses activités à l'étranger telles que l'accréditation de formations françaises à l'étranger, l'accréditation d'établissements étrangers, l'évaluation conjointe de diplômes conjoints ou la participation au consortium European Consortium for Accreditation (ECA). Enfin, la reconnaissance ENQA a ouvert la voie à l'inscription de la CTI au Registre Européen des agences en charge de la Qualité de l'enseignement supérieur (EQAR - European Quality Assurance Register for Higher Education).

En développant comme elle le fait une démarche volontariste en matière de reconnaissance internationale, la CTI répond aux objectifs de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur. En effet, le processus de Bologne vise à éliminer les obstacles à la mobilité des étudiants et des enseignants et à permettre l'élaboration d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables pour simplifier la mise en regard des qualifications à l'échelle de l'Europe. Dans ce contexte, l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur est une priorité afin de garantir le respect de normes rigoureuses pour l'enseignement supérieur à travers l'Europe.

Préparer la France au recrutement des ingénieurs de demain

La visibilité de l'offre française de formations d'ingénieur, à l'étranger comme au plan plus strictement national, dépend également de la cohérence globale du paysage français des écoles d'ingénieur. Aussi le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est-il particulièrement attentif à tous les projets susceptibles d'améliorer cette cohérence.

Dans cet objectif, il encourage les démarches de rapprochement entre les écoles, leur contribution aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ou le renforcement des liens entre les écoles et les universités. Dans la droite ligne des préconisations du rapport produit par le professeur Christian Philip en novembre 2008, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite apporter son appui à tous les efforts engagés au service de cette logique de rapprochement, afin d'en finir avec la sempiternelle dichotomie française entre universités et grandes écoles, si peu compréhensible à l'étranger.

Chaque école, dans chaque académie, se doit d'adopter un regard qui dépasse ses propres murs afin de construire avec les établissements voisins des projets communs, des stratégies complémentaires ou des démarches mutualisées. A l'heure où le recrutement et la formation des ingénieurs de demain est devenu un objectif de premier plan, l'éclatement disparate sur le territoire de multiples structures concurrentes serait totalement contreproductif.

Chacun se doit également, dans un même mouvement national, de répondre à la demande formulée par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière de recrutement d'élèves boursiers. Là encore, la performance de la France sur la future scène internationale en dépend. Car avec cet effort marqué en faveur de l'égalité des chances, il s'agit bien, pour notre pays de savoir utiliser tous ses talents. Valérie Pécresse l'a rappelé : elle souhaite que chaque école, en fonction de ses spécificités et de son plan de développement, mette tout en œuvre pour atteindre l'objectif de porter à 30% de ses effectifs le nombre de boursiers. C'est un objectif déjà atteint dans bon nombre d'écoles d'ingénieur, nous le savons. Mais il doit être généralisé.

Dans le même ordre d'idée, les écoles d'ingénieur françaises doivent poursuivre le mouvement qu'elles ont engagé au cours des dernières années en faveur de la formation par apprentissage. Dans le rapport qu'il a remis au Président de la République avant l'été, Monsieur Yazid SABEG, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, a souligné l'importance d'accompagner le développement de ce dispositif. Conformément aux recommandations de la Commission des titres d'ingénieur, cette voie de l'apprentissage doit être organisée sur les trois années terminales de la formation, le suivi et l'évaluation de la CTI s'exerçant sur la totalité de cursus de cinq années conduisant au titre d'ingénieur diplômé.

Renforcer la cohérence et l'efficacité des évaluations nationales

Pour faire face à ces objectifs ambitieux de façon plus efficace, la Commission des titres d'ingénieur a engagé depuis la rentrée 2009 plusieurs démarches. Je souhaite ici les souligner car elles constituent de réels succès et ouvrent la voie à des progrès significatifs.

Au plan de son fonctionnement interne, la CTI a mis en œuvre deux importants changements :

1. Tout d'abord, le doublement de la subvention de la DGESIP en 2009 a permis le recrutement de deux personnes. La CTI a ainsi pu constituer une équipe permanente qui a largement contribué, avec l'appui de la mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, à l'amélioration de son fonctionnement quotidien.
2. Par ailleurs, la CTI a désormais en charge de produire elle-même et de rendre publics sur son site Internet ses avis (pour les écoles publiques) et décisions (pour les écoles privées) et de les adresser aux établissements audités par ses membres. La DGESIP se base ensuite sur ces documents pour arrêter les décisions d'habilitation des établissements et émettre les notifications correspondantes. Ce changement permet une meilleure visibilité de l'activité de la Commission auprès du grand public et de la répartition des rôles respectifs (CTI-MESR).

Il n'en demeure pas moins que la réflexion doit se poursuivre afin de renforcer la complémentarité des travaux respectifs de la CTI et de l'AERES et de mettre en cohérence leurs démarches. Un effort de concertation et de mise en cohérence devra être mis en œuvre, notamment pour permettre aux écoles de mieux tirer avantage de la concomitance des vagues d'évaluation AERES et du calendrier de la CTI. Je pense plus particulièrement aux établissements des académies de Bordeaux et de Toulouse, qui feront l'objet, de façon concomitante, des évaluations de l'AERES de la vague A et de celles de la CTI pour la zone sud-ouest.

La Commission des titres d'ingénieur conduit actuellement les évaluations prévues dans le cadre de sa campagne 2009/2010. D'ici la prochaine rentrée universitaire, 46 écoles auront été évaluées. Ces établissements sont répartis sur 7 académies du Nord-est : les académies d'Amiens, de Besançon, de Dijon, de Lille, de Nancy-Metz, de Reims et de Strasbourg.

Aujourd'hui à Poitiers, à l'occasion de ce colloque, nous lançons la campagne 2010/2011. Après le Nord-est, ce sera au tour du Sud-ouest de recevoir la visite des membres de la Commission. Quatre régions seront concernées : l'Aquitaine, le Limousin, la région Midi-Pyrénées et la région Poitou-Charentes. Au total, les évaluations porteront sur 26 écoles.

Tout au long de cette prochaine campagne, la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) suivra de façon étroite les travaux de la Commission, lui apportera son soutien et l'accompagnera dans les évolutions qu'elle a engagées. Plus que jamais, la CTI est aujourd'hui un interlocuteur essentiel.

Je vous souhaite à toutes et à tous, chers collègues, des échanges riches et fructueux.

Je vous remercie.